

Le petit Cosnacquois



Janvier 2024

Cosnac



Meilleurs Voeux



> ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DE COSNAC

Monsieur Le maire et Le Conseil Municipal ont le plaisir d'inviter les familles nouvellement installées sur la commune à partager le verre de l'amitié pour faire plus ample connaissance

Le SAMEDI 16 MARS 2024 à 11 H

Afin de vous réserver le meilleur accueil, merci de bien vouloir confirmer votre présence avant le 1^{er} mars au

05 55 92 82 96

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie : www.cosnac.fr et les délibérations sont consultables en mairie.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Acquisition de la parcelle AW 136 – Rue du Professeur Duplex – régularisation et classement

Lors de la vente prévue des habitations sises au 19 et 21 Rue du Professeur Duplex, il conviendra de notifier dans l'acte de vente que la parcelle AW 136 d'une surface de 11 m² devra faire l'objet d'une vente à la commune de Cosnac à titre gratuit ou à l'euro symbolique. Cette emprise correspondant à l'assiette de la rue du Professeur Duplex. Il convient donc de régulariser cette situation.

> Votée à l'unanimité

• Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités.

Afin de palier rapidement aux besoins, il est proposé la création d'un emploi au service entretien/restauration et d'un emploi au service animation pour accroissement temporaire d'activités à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 12 mois, à rai-

son d'une durée hebdomadaire de 10 à 35 heures en fonction des besoins.

Il est rappelé que ces recrutements ne seront réalisés qu'en fonction de réels besoins temporaires.

> Votée à l'unanimité

> FINANCES

• Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac.

Suite à la hausse du coût par élève au niveau de l'école maternelle, la commune a été interpellée par des communes voisines. Suite à des échanges, un travail a été entrepris et une proposition de mise en place d'un coefficient de pondération selon le potentiel financier par habitant a émergé uniquement pour les communes qui remplissent les conditions suivantes : ne pas avoir d'école ; faire partie du même canton que Cosnac et faire partie de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Ce calcul s'applique uniquement pour les frais liés à l'école maternelle, ceux liés à l'école élémentaire seront facturés au réel du montant calculé par élève.

> Votée à la majorité – 1 Abstention

• Décision modificative n° 1 – Virement de crédit pour ajustement des crédits en investissement.

Afin d'affecter les dépenses sur les fiches opération correspondantes et pour un besoin de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits.

> Votée à l'unanimité

• Décision modificative n° 2 – Virement de crédit pour ajustement de crédits : intérêts des emprunts.

Suite à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts et des montants des échéances, il est nécessaire d'augmenter de 6 000 € les crédits prévus au budget, par virement d'un autre compte en dépenses de fonctionnement.

> Votée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE

> FINANCES

• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Malemort pour l'année 2022/2023.

La participation aux frais de scolarisation des enfants Cosnacois fréquentant les écoles de Malemort pour l'année 2022/2023 s'élève à 1 377,38 € pour 1 enfant en classe maternelle et 1 287,06 € pour 2 enfants en classe élémentaire.

> Votée à l'unanimité

• Ajustement de crédits en investissement.

Afin d'affecter les dépenses sur les fiches opération correspondantes et pour un besoin de crédits supplémentaires de 12 000€ en dépenses d'investis-

sement, il convient de procéder à un ajustement de crédits de la façon suivante : diminution des crédits alloués en voirie au profit de crédits alloués pour la réhabilitation des logements de la poste.

> Votée à l'unanimité

• Ajustement de crédits en fonctionnement.

Les crédits budgétaires « charges de personnel et frais assimilés » étant insuffisants, il convient d'augmenter de 80 000€ par virement d'un autre compte en dépenses de fonctionnement.

> Votée à l'unanimité

• Remboursement de prêts par anticipation et souscription de prêts de refinancement auprès du Crédit Agricole.

Des opportunités en matière de renégociations d'emprunts s'offrant à la commune, il est opportun de refinancer deux emprunts souscrits à taux variable, en procédant au rachat de ces deux prêts avec remboursement anticipé et en souscrivant deux nouveaux prêts pour le capital restant dû, à taux fixe, sans modification de la durée. Soit une économie de 26 000€.

> Votée à l'unanimité

• Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget primitif.

Il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif communal, dès l'ouverture de l'exercice comptable 2024, d'engager, liquider et mandater

> CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE (SUITE)

les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

> Votée à l'unanimité

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Recrutement d'emplois saisonniers.

Pour la période estivale 2024, il est nécessaire de prévoir le recrutement de personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques, administratifs et service entretien.

Pour répondre aux besoins de l'Espace municipal Adrien Teyssandier et plus particulièrement de l'accueil de loisirs, il est nécessaire d'anticiper le recours

à des agents répondant à un accroissement saisonnier d'activité durant les vacances de Pâques, d'été, de Toussaint et de Noël.

> Votée à l'unanimité

• Adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités (FNCOF)

Cette fédération apporte soutien et accompagnement dans le fonctionnement des associations et dans l'organisation des manifestations organisées par la commune et les associations.

Afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services de la FNCOF, une adhésion de la commune en tant que structure fédératrice est demandée. Cette adhésion est gratuite pour l'année 2023 et s'élève à

184 € pour 2024. Cette adhésion de la commune permettra, entre autre, à toutes les associations cosnacaises d'adhérer à la FNCOF avec un tarif préférentiel, des remises SACEM seront également appliquées.

> Votée à l'unanimité

• Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif – Exercice 2022

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2022, présentés et approuvés en Conseil Communautaire ont été présentés en Conseil Municipal.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE

> FINANCES

• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Brive pour l'année 2022-2023.

Le montant de la contribution due au titre de la participation aux frais de scolarisation des enfants de Cosnac fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Brive pour l'année 2022-2023 s'élève à 3035,50 € pour 6 enfants en classe élémentaire.

> Votée à l'unanimité

• Décision modificative n° 5 – Ouverture de crédits suite à la renégociation de deux prêts.

Suite à la renégociation de deux prêts, il convient de procéder à un réajustement de crédits.

> Votée à l'unanimité

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Fixation des tarifs et modalités d'occupation du domaine public.

Toute personne souhaitant occuper le domaine public doit en faire la demande préalable à la mairie et devra s'acquitter d'une redevance payable d'avance et annuellement. Il est proposé de fixer le tarif à 5 € par m² par année civile à compter du 1^{er} janvier 2024. Le montant de la redevance sera proratisé en fonction de la période d'occupation du domaine public.

> Votée à l'unanimité

• Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel.

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités

d'un nouveau contrat. Il est proposé de retenir la C.N.P qui est déjà notre prestataire et de reconduire le contrat à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an.

> Votée à l'unanimité

• Médecine préventive.

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Les centres de gestion pouvant créer ces services, il convient d'y adhérer tel que proposé par le Centre de Gestion de la Corrèze à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027. Pour l'année 2024, la cotisation forfaitaire annuelle par agent s'élève à 88,14 €

> Votée à l'unanimité

• Avis sur le projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de Brive.

Après plusieurs échanges et débats lors de la commission inter-pôles du 7 septembre 2023 et du bureau communautaire du 2 octobre 2023, un projet de modification des statuts a été élaboré et des modifications sont à apporter sur les points suivants :

> Action sociale d'intérêt communautaire

- Restitution aux communes suivantes de la compétence Enfance-Jeunesse pour les ALSH: Les P'tits Loups à Juillac, Causse Tôt à Jugeals-Nazareth, Couleurs Loisirs à Saint-Bonnet l'Enfantier, Les Enfants de la Couze à Larche.

> Conformément à l'article L 5216-5 du CGCT qui fixe les domaines d'intervention des communautés d'agglomération, 5 compétences de la catégorie optionnelle sont passées en compétences obligatoires :

- Accueil des gens du voyage

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Eau

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8

- Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1

> Prise d'une nouvelle compétence au titre des compétences facultatives :

- Production et gestion d'énergies renouvelables d'équipements ou d'infrastructures communautaires avec possibilité d'adhérer à des SEM ou des SPL.

> Votée à l'unanimité

• Modification de l'annexe 2 de la convention relative aux Services communs Autorisations du Droit des Sols entre la communauté d'agglomération du Bassin de Brive et la Commune de Cosnac.

La commune a une convention avec l'Agglo pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) jusqu'au 31 décembre 2028. Un avenant est proposé afin de modifier la tarification pour les déclarations préalables (DP) qui sera de 0,40 EPC (Équivalent Permis de Construire) au lieu de 0,70 afin de mieux prendre en compte le travail fait et le temps passé par les agents de la commune.

> Votée à l'unanimité

> CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre a eu lieu le jumelage de la commune de Cosnac avec l'école des Bisons du 126^e Régiment d'Infanterie. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des Bisons de l'école sous le commandement du Capitaine Orion et du Capitaine Hoffecard, Commandant la brigade de gendarmerie et de nombreux Cosnacois.



> LE BÉNÉVOLAT DANS NOTRE COMMUNE

En qualité de 1^{re} adjointe au Maire, et au nom de la municipalité je souhaite à travers cet article, remercier infiniment tous les bénévoles qui s'investissent pour notre Commune, tout au long de l'année.

Le dernier exemple en date fut la journée du père Noël du 16 décembre. Une quarantaine de personnes, de tout âge, ont œuvré depuis le mois de septembre pour permettre le déroulé de cette journée. Grâce à leur temps passé, leurs savoirs faire, leurs idées, ils ont permis de faire briller les yeux des petits et des plus grands. Il en est de même pour les exposants des stands (quelques Cosnacois) qui ont pu mettre en avant leurs savoir faire.

Mais tout le long de l'année, tous apportent quelque chose. Ce peut être leur présence

lors des sorties scolaires, lors des animations de l'Espace de Vie sociale (EVS), de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), du secteur ados ...

Je souhaite remercier tous ceux qui plus discrètement mais tout aussi utilement font des dons : matériel à recycler pour des activités, des jouets, des livres pour la bibliothèque et bien d'autres choses (stylos usagés , bouchons...). Le dernier don de jouets reçu lors du vide ta chambre organisé par le secteur ados a été remis à une association caritative.

Cet article s'adresse également à ceux, qui par leur geste citoyen, rendent notre commune plus propre, plus embellie...

Je ne veux pas oublier tous celles et ceux qui font fonctionner nos associations.

DONC en un seul mot MERCI car sans vous, moins de « choses » pourraient voir le jour.

Merci à tous ceux qui s'investissent déjà et pour les autres n'hésitez pas à les rejoindre.

Vous trouverez sûrement amitié, convivialité, entraide, écoute : éléments tellement utiles et nécessaires de nos jours.

Encore une fois à toutes et à tous : MERCI

Martin Karine
1^{er} adjointe

> ÉLECTION MISS FRANCE

A Dijon, lors de l'élection de Miss France 2024, Agathe TOULLIEU, élue le 18 mai 1^{re} dauphine Miss Corrèze, puis le 1er octobre 2023 Miss Limousin, a représenté le Limousin et Cosnac. Agathe a grandi à Cosnac avec ses parents et ses deux sœurs.

COSNAC avait pour l'occasion organisé la retransmission de la soirée en direct sur grand écran salle Louis Jouvét.

Ce fut pour nous, Cosnacois, une grande déception de ne pas voir Agathe accéder à la plus haute marche, mais elle a très bien représenté le limousin, et de cette aventure riche en expériences elle en est ressortie grandie et gardera d'excellents souvenirs.

FÉLICITATIONS AGATHE, tu as rayonné sur scène et nous sommes fiers de toi.



> REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS

Depuis le mois de septembre, les adultes Cosnacais de plus de 65 ans ainsi que les aidants familiaux peuvent partager, avec les écoliers, un repas à la cantine scolaire.

Ce dispositif, ouvert une fois par semaine selon le calendrier établi par la municipalité, permet aux seniors, sur inscription, de bénéficier d'un repas complet et équilibré. Le tarif est identique à celui déjà fixé par délibération du conseil municipal pour les adultes, soit 6,30 €.

Comme le souligne le reportage diffusé au cours du mois de novembre sur France 3 Pays de Corrèze ainsi que sur France 3 Région Nouvelle-Aquitaine, cette initiative est un moyen de rompre l'isolement et de partager un moment convivial avec les enfants.



**RENSEIGNEMENTS
& RÉSERVATIONS**

**MERCI DE CONTACTER
LE CENTRE MUNICIPAL
ADRIEN TEYSSANDIER**

05 55 92 82 97



> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le samedi 2 décembre, Gérard Soler, Président du Centre Communal d'Action Sociale accompagné de ses membres, et en présence de Sandrine MAURIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente de l'instance de coordination de l'autonomie Brive 3, a accueilli et retrouvé avec plaisir les aînés de la commune. Cette année plus de 170 Cosnacois(es) se sont retrouvés pour partager ce traditionnel repas de fin d'année, préparé et servi par Les Garennes du Gour et animé par Vincent et Delphine LASCoux.

Colette Coste

Adjointe en charge de la communication

> LA VIE DES ASSOCIATIONS

Sur la période allant de mi-août à mi-décembre, monsieur le maire et/ou moi-même avons assisté à 8 assemblées générales d'associations.

> **L'association Cycliste COSNAC VTT** a reconduit son président Didier Rousselle dans ses fonctions. Cette association s'est vu confier l'organisation d'une course de niveau régional. Elle a également relancé après plusieurs années d'absence "La Cosnacoise" bien connue pour ses difficultés d'ascension. Les deux courses sont au programme 2024.

> **L'association LES JARDINS FLEURIS DE COSNAC** a changé de présidente, Edith Monteil laissant sa place à madame Marie-Claudine Pourcel. Cette association est toujours aussi participative et offre ses compositions florales aux autres associations valorisant Cosnac. Ainsi le football club Cosnacois et Questions pour un champion ont récemment bénéficié du travail de composition.

> **L'association COSNAC PÉTANQUE** toujours aussi active avec 7 tournois organisés au boulodrome de Cosnac. Certains de ses joueurs ont atteint le niveau national.

> **Les membres du VÉLO CLUB DE COSNAC** se distinguent sur les parcours routiers aussi bien en individuel qu'en équipe. Premier en Corrèze chez les hommes et première en régional féminine.

> **RAYON DE SOLEIL** met en lumière l'image de soi et souhaite, en collaboration avec

l'Espace de Vie Sociale (EVS), créer deux ateliers destinés aux tranches d'âge 18-60 ans et personnes de plus de 60 ans. Au programme soins du visage, maquillage, soins des mains.

> **Le club QUESTIONS POUR UN CHAMPION** fidèle à sa tradition a réuni 50 concurrents venant de tout le territoire français dans une confrontation de connaissances dont chaque participant a le secret.

> **Le TENNIS CLUB DE COSNAC** a proposé au niveau du bassin de Brive un tournoi en deux catégories masculine et féminine. Nous avons pu observer l'excellent niveau de jeu. A noter que le nouvel éclairage LED a donné entière satisfaction. Les joueurs ont pu apprécier le réaménagement du club house et des vestiaires.

> **L'association des MOTARDS RANDONEURS CORRÉZIENS** voit son effectif chuter et son intérêt pour les sorties de groupe s'estomper. Le bureau est démissionnaire et non remplacé. Une assemblée générale extraordinaire est prévue en janvier pour statuer sur le devenir de l'association.

> Nous n'avons pu participer à l'assemblée générale du **CLUB DE DANSE** pour cause de conseil municipal.

La réunion annuelle des présidents d'associations s'est tenue début novembre en présence des élus et des représentants de 14 associations sur 19 que compte la commune.

Le nombre d'adhérents inscrits est d'environ 1000 dont 407 Cosnacois(es)

Après un rappel sur le bon fonctionnement des associations en relation avec le secrétariat de mairie et les services techniques, monsieur le maire explique la nouvelle formule de location des salles communales et notamment la salle polyvalente et la salle « des aînés ». Cette salle sera à terme équipée de vidéo projecteur, d'écran et de sonorisation afin de devenir une salle de réunion municipale adaptée. Concernant la location des salles, les services de la Mairie et le Centre Municipal Adrien Teyssandier sont prioritaires, viennent ensuite les associations et enfin les privés.

Michel Falzon expose les différents travaux réalisés, en cours et à venir. Parmi les travaux réalisés on note l'éclairage LED du tennis couvert et du boulodrome, dans un avenir proche l'éclairage LED du terrain de foot des bouleaux. La réfection du club house du foot est terminée ainsi que la mise aux normes PMR pour l'accès au tennis couvert.

Du tour de table des représentants des associations, émerge la difficulté de renouvellement des bureaux et donc la disparition de certaines associations faute de président. De 22 associations nous n'en comptons plus que 19 et si nos informations se confirment bientôt 17. Les moyens et l'écoute sont présents, seule l'absence de responsabilité manque !

Michel Falzon

Adjoint en charge des associations

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : VIE SOCIALE



> LA MAGIE DE NOËL S'EST EMPARÉE DE COSNAC

Samedi 16 décembre, tout était prêt pour accueillir le public venu nombreux : chapiteaux dressés, bourg décoré, salle polyvalente transformée en maison et ateliers du père Noël.

Durant des mois, les lutins cosnacais ont œuvré pour plonger les visiteurs dans la féerie de Noël.

Cette animation organisée par l'Espace municipal de vie sociale est avant tout une belle aventure humaine empreinte de soli-

darité. En effet, 28 bénévoles, épaulés par les agents de l'Espace municipal de Vie Sociale et des services techniques se sont investis avec engouement et plaisir tout au long du projet.

Un projet également éco responsable car la majorité des matériaux utilisés pour la décoration proviennent de récupération, de dons ou de prêts.

Durant cette après-midi festive, les savoir-faire ont été mis en valeur à travers les différents stands tels que le dessin, le maquillage, la magie, la couture, l'art floral, l'atelier créatif, le conte... agrémentés par la présence d'artisans locaux et d'entreprises labellisées « origine Corrèze ».

La jeunesse cosnacaise a quant à elle été bien présente en complétant l'offre gourmande de la Katisserie (pâtisserie cosna-

coise) et de la boulangerie cosnacaise : les ados du secteur jeunes ont réveillé nos papilles en proposant des douceurs sucrées et autres boissons chaudes.

Sans oublier, pour le plus grand bonheur des petits et grands enfants, la présence du père Noël, accompagné de ses lutins, à qui lettres, confidences et petits gâteaux ont été confiés...

La magie de Noël s'est poursuivie avec la représentation « Conte moi Noël » proposée par la compagnie cosnacaise « Ankréation » qui a séduit les 130 spectateurs présents.

La journée s'est clôturée par la retransmission sur grand écran de l'élection Miss France afin de soutenir Agathe TOULLIEU, miss Limousin, notre miss cosnacaise.

De belles valeurs partagées, de beaux souvenirs à raconter... Ainsi s'est refermée cette belle parenthèse cosnacaise enchantée.

> ÉVEIL ET CONTES



L'atelier éveil et contes fête Noël

En ce dernier lundi de l'année 2023, les enfants de l'atelier Eveil et contes ainsi que leurs assistantes maternelles ont pu assister à une présentation de Kamishibai (contes japonais) sur le thème de Noël. Cet atelier a été animé par une bénévole de la commune. Après toutes ces belles histoires, un petit goûter leur a été offert par la municipalité.

Les enfants ont eu la chance de rencontrer le père Noël venu avec sa hotte remplie de cadeaux. Les enfants sont repartis des étoiles pleins les yeux.

Cet atelier proposé par l'espace municipal de vie sociale accueille les enfants de moins de 3 ans accompagnés de parents, grands-parents et assistantes maternelles tous les lundis scolaires de 9h45 à 11h15.

Un planning d'activités adapté est mis en place par une animatrice de la commune.



> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : VIE SOCIALE

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au secrétariat de l'espace municipal Adrien Teyssandier **par téléphone** : 05 55 92 82 97

ou par mail :

centreteyssandier@commune-cosnac.fr



PLANNING DES LUNDIS DE JANVIER À MARS 2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS
Lundi 8 Activité manuelle Bonhomme de neige	Lundi 5 Conte Kamishibai (Intervenante)	Lundi 4 Eveil sensoriel
Lundi 15 Eveil musical (Intervenante)	Lundi 12 Activité manuelle Carnaval	Lundi 11 Initiation danse (Intervenante)
Lundi 22 Activité manuelle Jeu des formes		Lundi 18 Jeux de la ludothèque
		Lundi 25 Activité manuelle Pâques

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : CENTRE DE LOISIRS

> SECTEUR ADOS

La rentrée des jeunes du secteur ados s'est très bien passée.

En Septembre, ils ont vendu gâteaux et boissons lors de la manifestation « Livres en fête » organisée par l'Espace de Vie Sociale.

En Octobre, ils ont participé à la Briviste/ la Gaillarde (course ou marche contre le cancer). Ils ont aussi organisé l'après-midi Halloween. Petits et grands sont venus déguisés se faire maquiller, créer des activités manuelles, défiler dans le bourg, montrer leur force avec la piñata et participer à l'élection du plus effrayant déguisement. Les ados ayant préparé en amont des gourmandises pour régaler les petits estomacs.

En Novembre, a eu lieu le Vide ta Chambre à la salle polyvalente comme chaque année. Exposants et visiteurs ont pu se régaler avec la vente de croque-monsieur et de gâteaux confectionnés par les ados. Lors de cette manifestation, une collecte de jouets ou vêtements a été mise à disposition pour une association caritative. Beaucoup de dons encore cette année.

En décembre, ils ont participé à la Magie de Noël l'après-midi du samedi 16 décembre, organisée par l'Espace de Vie Sociale. Vente



de crêpes, gaufres, vin et chocolat chaud et créations de Noël a clôturé l'année 2023.

Vous pourrez les retrouver en 2024 lors du Carnaval, la Chasse aux œufs, la fête des associations....

Pour rappel, le secteur ados concerne les jeunes dès la 6^e ainsi que le groupe de CM2 inscrit sur les mercredis du Centre de Loisirs. Ces jeunes participent ou organisent des manifestations afin de récolter de l'argent et se financer entièrement leurs séjour ou sortie. Ils se retrouvent deux mercredis par mois dans leur local, encadrés par leur animatrice.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Julie à : centreteyssandier@commune-cosnac.fr.



> ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) COSNAC

L'année 2023 s'est terminée sous le signe des années 80 et nous voici en 2024 où nous allons plonger durant les mercredis dans les thèmes suivants : de Janvier à Avril « la découverte du monde des animaux de la ferme »; de mai à juin « Les oiseaux » et de septembre à décembre « Les animaux sauvages ».

➤ ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : CENTRE DE LOISIRS



née pendant des forums, mises en commun des envies de chacun, des discussions au cours de randonnées ou de jeux de société.

La préparation des plannings est un travail d'équipe qui aboutit à la mise en place d'activités qui implique les autres services municipaux : le restaurant scolaire, le pôle de vie sociale, le pôle éducation ainsi que les services techniques.

L'équipe d'animation participe également avec les enfants au projet éco-école en faisant des semis pour de futures plantations, du compostage, ainsi que la récupération de l'eau à la cantine pour l'arrosage des cultures du jardin. Ce travail en commun permet à nos jeunes d'avoir un lien avec les différents intervenants de notre commune.

La responsabilisation des enfants au respect de l'autre et de notre environnement se construit au fil des années au quotidien par les activités proposées afin qu'ils deviennent des citoyens accomplis.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription vous pouvez nous contacter

par E-mail :

centreteyssandier@commune-cosnac.fr

Ou par téléphone :

Espace Municipal Adrien Teyssandier au :
05 55 92 82 97

ou Centre de Loisirs au 05 55 92 81 73



Concernant les séjours de vacances, plusieurs thèmes sont en préparation qui sauront ravir les enfants avec en point d'orgue les jeux olympiques et Paralympiques 2024 qui seront mis en avant sur notre séjour de Juillet.

Après les efforts physiques, place à la culture afin d'amener nos jeunes à la découverte des activités liées aux mots pour les accompagner jusqu'au festival jeunesse qui se déroulera le week-end de la fête votive.

Des sorties, des intervenants extérieurs viendront compléter notre équipe de professionnels pour proposer de nombreuses activités manuelles, sportives et culturelles.

Toutes ces activités sont mûrement réfléchies avec les enfants tout au long de l'an-



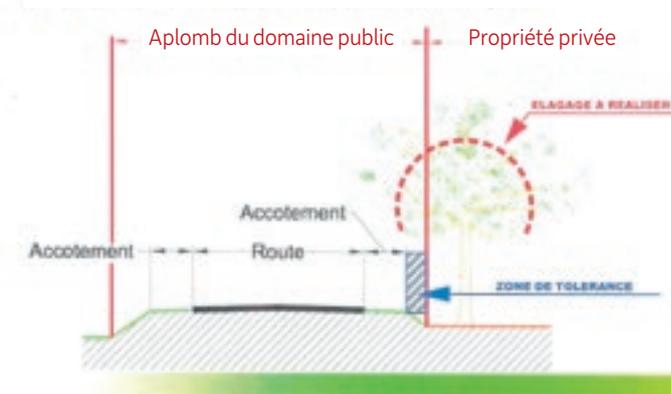
> LES SERVICES TECHNIQUES

> ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDURE D'UNE ROUTE COMMUNALE

Les obligations des propriétaires privés riverains des voies publiques en matière de plantations dépendent de la qualification juridique des voies. Ainsi il convient de déterminer si la voie concernée est une voie communale ou un chemin rural. Dans le cas du chemin rural, l'article D. 161-24 du code rural et de la pêche maritime dispose que : « les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ». Les propriétaires privés doivent donc respecter les obligations d'élagage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin rural, sans condition de hauteur pour les végétaux, afin de sauvegarder la sûreté, la commodité du passage et la conservation du chemin. Le même article dispose que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, « les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ». S'il s'agit d'une voie communale, l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au maire, après une mise en demeure restée sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux.

Arrêté municipal permanent portant obligation d'élagage.

Schéma de limite d'empiètement sur le domaine public



En date du 7 mars 2018, Mr le Maire rappelle aux propriétaires riverains du domaine public l'obligation qui leur incombe d'élaguer arbres, arbustes, haies, branches à l'aplomb de leur limite de propriété. Cet entretien régulier, outre le fait d'améliorer la visibilité des usagers de la route et voie piétonne, améliore la longévité des revêtements avec moins de gel, d'humidité et plus d'ensoleillement. Cela permet aussi de mieux sécuriser les réseaux de desserte en électricité, communication, éclairage public etc...

> AMÉNAGEMENT DU BOURG



L'entreprise EUROVIA a terminé la première tranche des travaux d'aménagement de la voirie et de la place pour l'année 2023. Un revêtement provisoire permet de sé-



curiser la circulation en attendant la prochaine tranche.

D'ores et déjà la vue globale de cet espace s'est complètement transformée, avec un parking plus accessible, des formes plus arrondies, une visibilité accrue mettant encore plus en valeur l'aspect historique des bâtiments.

Diverses plantations dans les parterres dédiés autour de l'église et de la place, vont apporter des éléments de fraîcheur et de couleurs.

André LAFFAIRE

Adjoint en charge des infrastructures.

> VIE SCOLAIRE

> ÉCO-ÉCOLE

Pour la 3^e année, le groupe scolaire s'engage dans le projet éco-école aux côtés de différents partenaires : l'EHPAD, le centre de loisirs, la municipalité, l'espace de vie sociale, des bénévoles de la commune... Les actions autour des déchets et du com-

postage continueront à être menées, des plantations pour fleurir la cour ont été faites, et le jardin en permaculture reprendra forme. 10 éco-délégués (5 titulaires et 5 suppléants) ont été élus pour assister aux réunions et représenter l'ensemble de leurs camarades



> VIE SCOLAIRE (SUITE)

> SEMAINE DU GOÛT

Du 16 au 20 octobre, l'école élémentaire a vécu au milieu des odeurs de cuisine. Chaque classe a cuisiné un plat pour l'ensemble des élèves de l'école. Le mardi après-midi, grâce à l'aide de différents partenaires, des ateliers du goût ont eu lieu pour tous : cocktails, miel, eaux aromatisées, crêpes, visite de l'auberge et course de garçons de café, visite de la boulangerie et cuisson de pain, dégustation de glaces à l'aveugle. Une semaine... appétissante !

> UNE SEMAINE BIEN REPLIE À LA MATERNELLE



Lundi 18 décembre, la compagnie Le chant du Ressort nous a présenté son spectacle de marionnettes « Le voleur de Noël ». Petits et grands se sont bien amusés.



Mardi 19 décembre, les enfants ont pu décorer l'école avec les décorations qu'ils avaient fabriquées.

Jeudi 21 décembre, les élèves de CE2 sont venus dans chaque classe de la maternelle pour lire une histoire aux enfants.

Et Vendredi 22 décembre, dernier jour d'école, nous avons dégusté un bon chocolat chaud le matin, et le Père-Noël et la Mère-Noël nous ont rendu visite l'après-midi pour nous apporter des cadeaux.



> CLUB DE DANSE

Cette Année 2023 est maintenant Terminée. En 2024, à Cosnac « la DANSE » continue son Programme : Cours Collectifs Proposés :

DANSES DE SALON ;

Débutants : Lundi 19 h30- 21h

Intermédiaires : Mardi 20 h- 21 h

Avancés : Mardi de 21 h 15- 22 h15

DANSES en LIGNE et en SOLO

Jeudi soir de 19h à 20 h

Et de 20h à 20h30 (Salle Polyvalente)

Depuis près de 30 ans, près de chez vous, dans le « Local Danse » de votre commune, le Club de Danse de Cosnac vous propose une activité ludique et bénéfique pour tous, adultes ou seniors.

Activité de loisir et plaisir qui favorise l'interaction, crée et renforce les liens sociaux. Sans compter les multiples bienfaits qu'apporte la danse pour le corps et l'esprit.

Renseignements : 06 10 83 72 75

Site Internet : www.club-danse-cosnac.fr

Facebook :

[www.facebook.clubdedansedecosnac.fr](https://www.facebook.com/clubdedansedecosnac.fr)

> VÉLO CLUB COSNAC



Sur le « Petit Cosnacais » de septembre dernier nous avons fait le bilan 2023 qui a été une année exceptionnelle. 2024 sera, à n'en pas douter, une année riche en événements sportifs et amicaux.

Le Vélo Club Cosnac prône des valeurs essentielles : Amitié, Partage, Respect, Humilité, Solidarité, Franchise.

Nous remercions la Mairie et tous nos sponsors pour leur accompagnement durant toute l'année.

Tous les membres du Vélo Club Cosnac vous souhaitent à Toutes et Tous une excellente Année 2024.

Suivez-nous sur : Facebook.V.C.Cosnac

> QUESTIONS POUR UN CHAMPION

VOUS AVEZ ENVIE D'AMÉLIORER VOTRE CULTURE GÉNÉRALE en jouant dans une bonne ambiance, alors venez rejoindre le club Questions pour un champion de Cosnac. Vous aurez ainsi l'occasion de vous confronter dans la bonne humeur à certains champions ayant déjà brillé à ce jeu à la télévision avec Julien Lepers et Samuel Étienne. Mais rassurez vous tous les niveaux sont présents dans le club et vous ne pourrez que progresser! Si vous avez un moment de libre les mardis de 14h à 16h et les vendredis de 17h30 à 20h, venez nous rendre visite, ne se-



rait-ce que par simple curiosité sans obligation aucune de rejoindre le club.

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir. À bientôt.

> COSNAC FOOTBALL CLUB

LE COSNAC FC tient tout d'abord à remercier la municipalité pour les travaux effectués ce dernier semestre, reste la réfection des filets pare ballon et de l'éclairage (LED) au stade des bouleaux (décembre 2023).

Un éclairage LED au stade honneur est prévu en 2024.

Sur le plan sportif, notre équipe fanion est classée 9^e sur 12 et elle est toujours présente en coupe de la Corrèze.

Notre équipe réserve est leader de sa poule.

Les équipes U19 R1 et U18 R1 s'aguerrissent au plus haut niveau régional contre des équipes de grands clubs Aquitain.

Nos équipes U15, U13, U12, U11, U10, U9, U8, U7 et U6 sillonnent les terres Corrèziennes en portant fièrement nos couleurs.

La vie du club. Début septembre, deux commissions ont vu le jour :

> **La commission sponsoring** a été mise en place afin de mettre en valeur nos fidèles partenaires et d'en attirer de nouveaux. A ce jour, 8 supports ont été installés autour du terrain.

> **La commission animation** travaille autour de nouveaux projets qui devraient voir le jour durant le premier semestre 2024.

En octobre le CFC a organisé pour la toute première fois un stage de perfectionne-



ment. C'est dans une ambiance conviviale que 35 enfants de 7 à 12 ans se sont réunis pendant 2 jours au stade municipal.

Cette expérience devrait être renouvelée pour les vacances de Pâques.

En décembre, le CFC a organisé son traditionnel loto qui a réuni 200 personnes dans la salle polyvalente. La quine TÉLÉTHON a permis de récolter 680€. Merci aux différentes associations de la commune qui ont permis la réussite de cette quine (17 lots).

> RANDO RÉVEIL

Au fil des saisons l'association Rando Réveil continue son petit bonhomme de chemin.

Des randonnées entre 15 et 20 km, à la journée, entre Corrèze, Lot et Dordogne.

Toujours dans la bonne humeur.

Contact : Sylvie Okupny 06 56 74 41 77

> JECLAT

LA SAISON 2023/2024 est positive pour le J.E.C.L.A.T. Nous enregistrons 190 licences gym et judo confondues, 30 de plus que l'année précédente, merci à nos adhérents affiliés depuis de nombreuses années, toujours à nos côtés, ainsi qu'aux nouveaux et nouvelles qui nous ont rejoints. Concernant le nombre d'adhérents à la section gym : 121 seniors et jeunes adultes et 36 enfants groupes confondus (3-14ans). Les judokas comptent 33 élèves.

Mesdames, messieurs, l'activité physique est bénéfique à la santé.

Nous avons pour souhait de partager avec vous des moments de plaisirs, en se retrouvant une à plusieurs fois par semaine en toute convivialité et dans le bien être, dans une discipline sportive.

Le 18 Octobre 2023, la première animation baby judo à Objat a eu lieu, ils se sont bien défendus. Dans leurs catégories respectives Sacha termine premier, Nathan, Rafaël et Ousman obtiennent la troisième place. Le 2 décembre 2023 animation à Malemort avec les poussins et les mini poussins : 1^{er} Tom, 2^e Sacha et Tom, 3^e Adam. Section Baby judo

2^e Ernest, 3^eme Gabin, Nils, Eden, Noah et Hugo, bravo à eux !

Pour Noël, une adhérente et son mari ont partagé leur passion du train en réalisant une décoration bien animée ou petits et grands étaient émerveillés, nous tenons donc à les remercier.

Nous remercions également le père Noël qui est venu distribuer les chocolats pour les enfants gym et judo.

Merci M. le maire et les élus pour la mise à disposition des locaux et le personnel communal pour vos services.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2024 riche en échanges, beaucoup de joie et n'oublions pas sportive.

Venez nous retrouver prochainement, l'inscription est possible à n'importe quel moment de la saison.

NOUS CONTACTER

Site internet : www.judo-gym-cosnac.fr

Téléphone : 06 84.22.13.53
06.31.40.39.26



Notre menu déjà bien varié au tarif unique :

Lundi matin, mardi après-midi et jeudi matin

Lundi soir

Cardio-cross training de 19h30 à 20h30

Mardi soir

Pilate de 19h00 à 20h00

Jeudi soir

renforcement musculaire 19h30 à 20h30

En plus à partir du 12 JANVIER 2024

Vendredis matin

Stretching Relaxation de 10h15 à 11h15

> COMITÉ DES FÊTES

BEAU SUCCÈS POUR LA SOIRÉE HÛÎTRES



Les nombreux participants heureux de se retrouver dans une bonne ambiance et en toute simplicité, pour passer un bon moment avant les fêtes, ont apprécié la joie et la chaleur dégagées tout au long de cette soirée.

Cette année encore le réveillon de la Saint Sylvestre, servi par Les Garennes du Gour et animé par Romain Lajoinie, a remporté un franc succès et s'est déroulé dans une ambiance très festive jusqu'au petit jour.

Prochaine manifestation 17 FÉVRIER 2024 SOIRÉE THÉÂTRE – fous rires assurés – avec la troupe «Plays Mobils» et sa pièce de théâtre «Ma femme est sortie»



LE COMITÉ DES FÊTES INNOVE

Flashez ce QR-Code et regardez quelques vidéos de nos différentes soirées

> SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

LA BÊTE NOIRE !

Surnom donné à un animal qui fascine, pour certains. Cauchemar, pire ennemi répugné et détesté, au mieux gênant pour d'autres qui le redoutent, subissant ses intrusions dévastatrices sur les sols et cultures (agricoles ou d'agrément). Clairement, le sanglier fait débat !

Ce suidé tire profit de l'agriculture moderne qui fait dominer ici le recul de l'exploitation familiale et livre la majorité des espaces à l'abandon, aux ronces et buissons noirs. Très opportuniste, il tire parti aussi de refuges en ronciers le plus proche possible des zones urbaines et des habitations. Les friches industrielles et/ou en terrains propriété de la collectivité sans entretien ne manquent pas non plus.

Le sanglier tire aussi bénéfice du réchauffement climatique pour sa reproduction. D'une portée par an on est passé à trois sur deux ans et quasiment plus de mortalité juvénile.

Rusée et intelligente, la bête noire est sédentaire mais sur un territoire d'environ 15 à

18 000 ha, soit 8 à 9 fois la commune de Cosnac. Elle passe, laisse traces désagréables mais ne campe pas forcément sur place.

Entre, d'une part, les victimes de dégâts sérieux hostiles à sa prolifération voir à sa présence et d'autre part ceux craintifs et réticents envers la chasse, voir l'interdisant sans pour autant assurer l'entretien des terrains, s'ouvre un autre angle de débat. Nous nous efforçons à surmonter cette contradiction difficile avec une volonté permanente de dialogue, mais ne pouvons aller débusquer des sangliers réfugiés dans un interdit d'accès.

En quoi les chasseurs seraient responsables de la prolifération et des dégâts et donc seraient redevables ?

Nous n'avons ni la responsabilité ni les moyens de procéder à la remise en état de clôtures, pelouses et jardins malgré notre bonne volonté. Nous sommes tenus à des actions préventives (clôtures électriques de cultures et prairies artificielles) seulement pour les exploitations agricoles en activité et dont les terrains font l'objet de signature déléguant le droit de chasse à notre société

communale. Mais ! y aurait-il là, solution face aux problèmes posés par la croissance de l'espèce ? Non !

Le sanglier prolifère globalement. La société communale de chasse, dans ce contexte fait face à la situation. Nous coopérons régulièrement avec les sociétés voisines. Nous prélevons avec éthique mais sans rechigner. Notre volonté est de mettre la population de sangliers sur le recul et diminuer sa densité. C'est la seule solution !

Reste que si le débat entre opposants à la chasse et favorables à une extermination venait à dominer, alors l'ampleur des surfaces en abandon à l'accès interdit, sans entretien, devenant des fourrés impénétrables fera perdre la maîtrise et alimentera une croissance exponentielle de la bête noire.

Dans le dialogue, nous voulons et sommes capables de trouver l'équilibre.

Informations :

- Une venaison de chevreuil a été offerte pour le loto TÉLÉTHON du club de foot ;
- En avril 2024 traditionnel sanglier au four à bois, repas public salle polyvalente.

> ASSOCIATION CYCLISTE COSNAC

LE CLUB DE L'AC COSNAC est un club dynamique de par ses actions au sein de la commune et de par ses multiples participations aux courses régionales, nationales et même parfois internationales. Composé de 85 adhérents dont 57 licenciés, on compte 28 enfants inscrits à l'école de vélo ainsi que 11 licenciés jeunes et 18 licenciés adultes.

Tous les mercredis et samedis, les membres de l'école de vélo se retrouvent afin de travailler la technique et l'endurance (encadrés par deux intervenants possédant un Brevet d'État).

De plus les encadrants diplômés du club ainsi que quelques parents viennent compléter l'effectif afin de pouvoir faire des groupes de niveau.

Pour nos jeunes et certains adultes, la saison de Cyclo-cross touche à sa fin après une multitude de podiums et de premières places. Début février commencera la saison de VTT et de route pour les compétiteurs. Le VTT comprend les courses de Cross-Country, de descente et d'enduro pour les-



quelles les performances de nos Cosnacois ont été démontrées.

En 2024, plusieurs projets vont être menés par le club de l'AC Cosnac. Parmi eux, on compte l'organisation d'un Massi course VTT XCO le 28 avril 2024 ou encore l'organisation de La Cosnacoise 19 mai 2024.

Le Massi géré par le club pour la première fois, en plus d'être une course régionale, sera

le support du Championnat Régional de la Nouvelle Aquitaine FFC (Fédération Française de Cyclisme). La Cosnacoise est une randonnée VTT composée de plusieurs parcours allant de 10 km à 50 km à laquelle est associée des circuits pour les marcheurs.

Cet évènement est organisé par le club pour la troisième année consécutive depuis son retour.

> COSNAC PÉTANQUE

Un début de saison sous le signe de la convivialité.

La saison 2023/2024 UFOLEP de Pétanque a redémarré officiellement le 1^{er} Septembre 2023 avec un premier concours au boulodrome de Cosnac le 23 Septembre qui a accueilli 40 doublettes.

Puis, la fin d'année a vu l'arrivée des concours en intérieur au Boulodrome de Brive (espace chauffé et couvert). C'est ainsi que le club de Cosnac Pétanque a organisé son premier concours en intérieur le 17 Novembre à 20 h. Ce concours a connu un franc succès puisqu'il était complet avec la présence de 40 triplètes.

Le prochain concours organisé par Cosnac Pétanque se déroulera en Janvier 2024 au boulodrome de Brive avant d'attaquer la saison sur les terrains de Cosnac en avril prochain pour le trophée Julien Tarif.

Le club compte à ce jour 85 licenciés.

En fin d'année une petite animation a eu lieu lors du dernier entraînement avant

les fêtes : Tenues de Noël exigées et douces pour bien commencer l'année sous le signe de la convivialité.



> COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

PROMOTION DE LA PROFESSION DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Depuis plusieurs années, les Assistant(e)s Maternel(le)s voient leur nombre décroître progressivement.

Afin d'encourager des vocations, le Relais Petite Enfance, dans le cadre de ses missions, a notamment pour objectif de faire connaître et valoriser le métier d'Assistant(e) Maternel(le), en partenariat avec le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de la Corrèze et la Caisse d'Allocation Familiale.

L'Assistant(e) Maternel(le) est un professionnel de la petite enfance qui accueille des enfants à son domicile, ou en Maison d'Assistant(e) Maternel(le) (MAM).

Devenir assistant(e) maternel(le) ne s'improvise pas : cette profession est conditionnée par une formation initiale de 120 heures, financée par le Conseil Départemental. Elle permet d'aborder entre autres des thèmes comme : les besoins fondamentaux de l'enfant, sa sécurité physique, mentale et affective, la responsabilité civile et pénale de l'Assistant(e) Maternel(le), l'initiation aux gestes de premiers secours... Elle s'effectue en deux temps : 80 heures avant d'accueillir les enfants, puis 40 heures dans les trois

ans suivant le premier accueil. A l'issue du premier cycle et de la réussite aux épreuves, un agrément est délivré par le Président du Conseil Départemental qui vaut autorisation à accueillir un ou plusieurs enfants. Son renouvellement est conditionné par la validation de la seconde partie de la formation.

Par la suite, des droits à la formation continue sont ouverts dès la première heure travaillée.

La PMI assure un suivi de ces professionnels(le)s : informations, renouvellement d'agrément...

Au quotidien, le Relais Petite Enfance les accompagne par le biais d'animations, de réunions à thèmes, d'informations sur leur contrat de travail, sur la formation continue...

La Caisse d'Allocations Familiales facilite l'installation de nouveaux professionnels en participant au financement d'aménagements adaptés aux-tout petits, par le biais de la « prime d'installation ». Pour les MAM, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive peut également financer une partie des travaux d'aménagement ou l'acquisition de matériel.

En tant que professionnel(le), vous aurez la possibilité d'organiser votre journée au regard des compétences acquises : rythme de l'enfant, accompagnement vers l'autonomie,

activités d'éveil, participation aux animations des Relais Petite Enfance, Bibliothèque, Médiathèque...

Si vous êtes intéressé(e), le Relais Petite Enfance (RPE) se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Pour les communes de Brive, Saint-Viance, Varetz, Ussac, Malemort, La Chapelle-aux-Brocs, Cosnac, Noailles, Jugeals-Nazareth, Turenne : vous pouvez contacter le RPE de Brive au **05 55 74 95 30** ou à rapebrive.petiteenfance@agglodebrive.fr

Pour les communes de Saint-Pantaléon de Larche, Mansac, Brignac-La-Plaine, Cublac, Larche, Lissac-sur-Couze, Saint-Cernin de Larche, Chasteaux, Chartrier-Ferrière, Nespouls, Estivals : vous pouvez contacter le RPE de Saint-Pantaléon de Larche au **05 55 23 57 91** ou à nathalie.maziero@agglodebrive.fr

Pour toutes les autres communes, vous pouvez contacter le RPE de Donzenac au **05 55 23 88 02** ou à maryline.rebeyrol@agglodebrive.fr



VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la de l'AGGLO, communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.



Violaine CHOSSON
06 60 29 19 73
facilit@facilit-office.com

Accompagnement stratégique,
opérationnel et humain.

RH - QUALITE - HSE - RSE



Mettez vos idées en forme, industrialisez vos besoins
Conception et fabrication de pièces et ensembles de tôlerie et de chaudronnerie:
Découpe laser, poinçonnage automatisé,
Pliage CN et robotisé, usinage
Soudure, chaîne de peinture époxy, assemblage
ACTIMETAL c'est tout le travail du métal !

05-55-85-79-79
contact@actimetal.fr



Julien SEVIN
Agent Keller Williams

22 Avenue Makiand
18100 BRIVE LA GALLARDE
julien.sevin@kwfrance.com
www.kwfrance.com
www.kwcosnac.fr
Port. : + 33 (0)6 33 02 25 88



COSNAC

Menuiserie
REstauration mobile
Nettoyage
Locaux
Bricolage
Eric RAY
Jardinage
Entr'Étien



PEINTURE
INTERIEUR
ET EXTERIEUR
REVÊTEMENT
DE SOL SOUPLE
NEUF ET RÉNOVATION

07 79 49 54 20
marbotpeinture@gmail.com

> AGENDA DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- > **27 Janvier à 20 h** : Jeux en famille à la salle polyvalente
Soirée organisée par l'Espace Municipal Adrien Teyssandier
- > **10 Février 14 h** : Carnaval Salle Louis Jouvét
- > **17 Février** : Soirée Théâtre organisée par le comité des fêtes
« Ma femme est sortie » avec la troupe Plays Mobils
- > **10 mars** : Bourse d'échanges de capsules de champagne
- > **16 mars 2024 à 11 h** : Réception organisée par la mairie
Accueil des Nouveaux habitants
- > **19 mars 2024 à 18 h** : Commémoration du 19 mars 1962
- > **7 avril à partir de 14 h** : Parc du château Chasse aux œufs
et après-midi jeux
- > **28 avril 2024** : Massi course VTT XCO
organisée par l'Association Cycliste Cosnac
- > **1^{er} mai 2024** : Casse croûte et frotte à l'ail organisé par le Comité des Fêtes
- > **8 mai 2024 à 11 h 15** : Commémoration du 8 mai 1945
- > **19 Mai 2024** : Randonnée VTT « La Cosnacoise »
organisée par l'Association Cycliste Cosnac
- > **22 juin 2024** : Marché des Producteurs de Pays et Feu de la Saint-Jean

> ÉTAT CIVIL

ILS S'AIMENT

09/09/2023 : **Laure VERNAT** et **Vincent JARLIER**
09/09/2023 : **Barbara SAUVADET** et **Julien BERNARDO**
07/10/2023 : **Céline GAILLET** et **Johan ROUSSEAU**

ILS SONT ARRIVÉS

04/07/2023 : **Adèle** de Sandra LAFFAIRE et Alexandre BONNIE
15/08/2023 : **Amélia** de Mathilde PONS et Damien LUCIANI

ILS NOUS ONT QUITTÉS

24/05/2023 : **Nicole BREUIL** née YERNAUX
06/09/2023 : **Ginette CHALIMONT** née JOURDE
08/09/2023 : **Michel SIMON**
22/09/2023 : **Jean LESCARRET**
21/09/2023 : **Philippe VERDIER**
26/09/2023 : **Charles LIDON**
17/10/2023 : **Ginette BOCQUET** née CHAPPRON
20/10/2023 : **ROSE DÉJOUET** née PAYEN
30/10/2023 : **Marie-Chantal VALADE** née BONNAMY
23/11/2023 : **Marie-Thérèse LIMOGES** née CHATRAS
26/11/2023 : **Roger DAUBEACH**